

# ÉLIGIBILITÉ À LA VACCINATION

Qui peut actuellement être vacciné ?

Selon la réglementation fédérale sur la vaccination contre le coronavirus, les personnes suivantes sont les plus prioritaires pour la vaccination :

Personnes âgées de 70 ans et plus :

Toutes les personnes mobiles et éligibles pour la vaccination peuvent prendre un rendez-vous dans votre centre de vaccination local. À cette fin, veuillez utiliser ou faire utiliser par vos proches uniquement l'inscription en ligne sur le site web [www.coronaimpfung.nrw/patienten](http://www.coronaimpfung.nrw/patienten), ou appeler le numéro de téléphone gratuit (0800) 116 117 01 (tous les jours de 8h à 22h).

Si vous n'êtes pas en mesure de quitter votre domicile, vous pouvez demander un rendez-vous de vaccination en envoyant un courriel à [cc-corona@stadtduisburg.de](mailto:cc-corona@stadtduisburg.de) ou en appelant le 0209-940049. La vaccination est ensuite effectuée par une équipe mobile. Ici aussi, l'âge et le degré de besoin de soins sont pris en compte.

Ensuite, tous les autres groupes de personnes auront la possibilité de se faire vacciner. Il n'existe pas encore de calendrier précis. Cela dépend de la quantité de vaccin disponible et de l'avancement des vaccinations.

L'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW) fournit sur son site web des informations sur la séquence et la priorité actuelles de la vaccination:

<https://www.mags.nrw/coronavirus-schutzimpfung>

## Comment puis-je savoir si j'ai le droit d'être vacciné ?

Toute personne a le droit d'être vaccinée. Vous pouvez savoir quand vous pouvez être vacciné, par exemple par lettre ou par voie de presse.

Les résidents des maisons de retraite et des maisons de repos doivent s'adresser au personnel qui s'occupe d'eux s'ils ont des questions sur la vaccination.

Les rendez-vous pour les vaccinations des personnes nées en 1944 et 1945, qui sont mobiles et peuvent se rendre au centre de vaccination, débuteront le 19/04/2021.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 0800 116 117 01, ou via le site web [www.coronaimpfung.nrw/patienten](http://www.coronaimpfung.nrw/patienten).

**Veuillez noter que vous ne pouvez obtenir un rendez-vous de vaccination que par le biais du numéro de téléphone ou du site web susmentionnés. Ni le centre d'appel de la ville de Duisbourg, ni le département de la santé ou d'autres bureaux municipaux et institutions ne sont autorisés à fixer des rendez-vous de vaccination.**

# Que peuvent faire les personnes qui ont le droit de se faire vacciner mais qui n'ont pas encore reçu de lettre ?

Ces personnes peuvent également s'inscrire sans lettre auprès de l'Association des médecins de l'assurance maladie obligatoire de la Rhénanie du nord au numéro "0800 - 116 117 01".

# Comment fonctionnent les décisions au cas par cas dans le cadre de la réglementation sur la vaccination ?

Depuis fin février, les personnes qui, en raison de maladies antérieures, présentent un risque très élevé ou élevé d'évolution grave ou fatale de la maladie à la suite d'une infection par le coronavirus, peuvent introduire une demande de décision individuelle. À cette fin, il convient de présenter des certificats médicaux (spécialisés) justifiés émanant des médecins traitants, qui permettent d'établir de manière incontestable un risque correspondant d'évolution grave ou mortelle de la maladie après une infection par le coronavirus. Veuillez toutefois noter que la vaccination ne peut pas vous être proposée immédiatement, mais seulement lorsque le ministère du travail, de la santé et des affaires sociales de l'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a donné son accord pour le groupe de personnes dans lequel vous avez été classé.

Si vous avez l'intention de demander une décision au cas par cas, veuillez d'abord contacter la hotline Corona pour de plus amples informations par téléphone (0203/940049) ou par e-mail ([ccc corona@stadt-uisburg.de](mailto:ccc corona@stadt-uisburg.de)).

# Dois-je me faire vacciner ou y a-t-il des personnes qui doivent se faire vacciner (professionnellement) ?

Il n'y a pas d'obligation générale de vacciner.

# Y a-t-il un vaccin spécial COVID-19 pour les enfants ?

La vaccination des personnes de moins de 16 ans n'est actuellement pas recommandée.

## AVANT LA VACCINATION

# Où vaccine t'on à Duisburg ?

Le centre de Corona Duisburg est situé dans le Theater am Marientor.

En outre, des équipes mobiles de vaccination sont en train de vacciner les résidents des maisons de retraite et de soins.

Les employés des hôpitaux qui ont droit à la vaccination sont vaccinés dans leurs établissements.

Ceux qui ne peuvent pas quitter leur domicile ne peuvent être vaccinés qu'ultérieurement. Le vaccin actuellement disponible n'est pas adapté à la vaccination à domicile. Dès que d'autres vaccins transportables seront disponibles, ces groupes de personnes seront également visités et vaccinés dans leur milieu de vie.

## Un examen est-il effectué avant la vaccination ?

Les personnes souffrant d'une maladie aiguë ne doivent pas être vaccinées.

Avant la vaccination, une mesure de la température est effectuée. En cas d'anomalie, un médecin déterminera l'admissibilité à la vaccination.

## Puis-je me faire vacciner en fonction de mon état de santé ?

La décision finale de vaccination est prise individuellement par le médecin responsable du centre de vaccination, en concertation directe avec le patient. Tous les aspects des éventuelles maladies préexistantes sont abordés. Si l'on soupçonne que la personne à vacciner est peut-être déjà infectée, une clarification est également effectuée.

## Je suis actuellement malade, puis-je quand même me faire vacciner ?

Comme pour toute autre vaccination, vous devez être en bonne santé avant de recevoir le vaccin.

Les personnes souffrant d'affections préexistantes ou d'une maladie chronique doivent consulter leur médecin traitant au préalable.

## Je suis actuellement malade de Corona, puis-je quand même être vacciné ?

Selon les recherches cliniques actuelles, il n'est pas recommandé de vacciner les personnes qui sont actuellement atteintes d'une infection au COVID-19.

# J'ai déjà eu Covid-19, dois-je encore être vacciné ou la vaccination n'est-elle plus nécessaire ?

Aucune vaccination n'est actuellement recommandée pour les patients qui ont déjà eu la maladie du COVID-19.

## Qui est mon interlocuteur?

Tout d'abord, le médecin de famille. Il détermine la nécessité de vacciner les titulaires de brevets individuels qui appartiennent à un groupe vulnérable défini (particulièrement sensible).

La consultation préalable doit également être effectuée par le médecin de famille. C'est lui qui connaît le mieux ses patients et leurs antécédents médicaux.

Dans le cas des membres des professions liées au système, le médecin généraliste ou le médecin d'entreprise est également le premier point de contact.

## Comment obtenir un rendez-vous ?

Les personnes éligibles pour la vaccination - actuellement, les personnes âgées de plus de 80 ans qui souhaitent se faire vacciner dans l'un des centres de vaccination, peuvent prendre rendez-vous depuis le 25 janvier en appelant le (0800) 116 117 01, ou en consultant le site [www.116117.de](http://www.116117.de).

La date de la 2e vaccination est également directement fixé.

# PROCÉDURE DE VACCINATION

## Quelle est la procédure au centre de Corona de Duisburg ?

Il y a un contrôle d'entrée devant le bâtiment. C'est là que l'on vérifie l'éligibilité des vaccins.

Le bâtiment fait l'objet d'une signalisation détaillée. Des membres du personnel dûment identifiés sont également présents sur le parvis en tant qu'interlocuteurs pour répondre aux questions et indiquer les itinéraires à suivre.

Après l'enregistrement (merci de veiller à la ponctualité), l'autorisation d'accès et les données personnelles sont vérifiées à un premier point d'enregistrement. Après une mesure automatique de la fièvre, l'enregistrement et la demande de données médicales pertinentes ont lieu. Cet entretien est suivi d'un entretien de vaccination et de conseils de vaccination individuels, si nécessaire. S'il n'y a pas de contre-indications (c'est-à-dire que rien ne s'oppose à la vaccination), la vaccination est effectuée, documentation comprise.

Ensuite, une période d'observation de 30 minutes est recommandée. Cette période peut être passée dans l'auditorium sous la supervision d'un personnel médical formé.

S'il n'y a pas de signes d'une éventuelle réaction irrégulière à la vaccination et donc pas besoin de traitement, la personne vaccinée quitte le centre de vaccination.

## Ai-je besoin d'une recommandation de mon médecin de famille ?

Pour le moment, les personnes éligibles à la vaccination doivent apporter la preuve de la date de leur vaccination, ainsi que leur carte d'identité ou leur passeport.

## J'ai besoin d'aide. Une autre personne peut-elle m'accompagner pour cela ?

L'accompagnement par une autre personne des personnes éligibles à la vaccination souffrant d'un handicap physique est possible. Le centre de vaccination est accessible aux personnes à mobilité réduite et du personnel est également disponible pour toute assistance supplémentaire.

## Comment le vaccin est-il administré ?

Le vaccin est injecté dans le muscle du bras comme n'importe quelle autre vaccination. Une deuxième dose est administrée après environ 6 à 9 semaines. Le deuxième rendez-vous de vaccination est pris en même temps que le premier rendez-vous.

## Combien de vaccins sont nécessaires ?

Avec les vaccins actuellement disponibles, deux vaccinations sont nécessaires. Le rappel est effectué environ 6 à 9 semaines après la première vaccination.

# Quelle est la procédure à suivre pour la vaccination et les rendez-vous avec les médecins généralistes ?

Les médecins généralistes (médecins de famille) sont impliqués dans le processus de vaccination. Les rendez-vous pour une vaccination chez le médecin de famille sont également attribués uniquement via ce médecin. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre médecin de famille.

## CAS PARTICULIERS : PERSONNES ÂGÉES / MALADES / ACCESSIBILITÉ

Je suis cloué au lit et ne peux pas quitter la maison.  
Comment puis-je me faire vacciner ?

Si vous ne pouvez pas quitter votre domicile, vous pouvez demander un rendez-vous pour la vaccination à l'adresse électronique [cc-corona@stadtduisburg.de](mailto:cc-corona@stadtduisburg.de) ou en appelant le 0209-940049. La vaccination est ensuite effectuée par une équipe mobile. Ici aussi, l'âge et le degré de besoin de soins sont pris en compte.

Comment la vaccination est-elle organisée dans les foyers ?

Les résidents des maisons de retraite reçoivent la visite d'une équipe mobile de vaccination. La procédure de vaccination et la consultation préalable suivent les mêmes critères que dans le centre de vaccination. Un nombre suffisant de spécialistes et de personnel médical est présent sur place pour effectuer la vaccination et la consultation de vaccination.

Le centre de vaccination est-il sans obstacle ?

Le centre de vaccination dispose d'un accès sans barrière et de locaux accessibles. Si une assistance spéciale est nécessaire, l'aide est là.

Dois-je avoir un test Covid-19 à jour ?

Un test avant la vaccination n'est pas nécessaire. Cependant, vous ne devez pas être vacciné si vous présentez des signes de la maladie du COVID. En cas de doute, consultez votre médecin traitant à l'avance.

## APRÈS LA VACCINATION

J'ai été vacciné et je me sens maintenant malade.  
Que dois-je faire ?

Si vous vous sentez mal après la vaccination alors que vous êtes déjà de retour à la maison, le médecin de famille est - comme d'habitude - votre premier point de contact.

En cas d'urgence, il faut bien sûr contacter un médecin urgentiste.

J'ai été vacciné, dois-je quand même porter un masque et respecter le CoronaSchVO ?

Oui, même après la vaccination, la considération mutuelle de tous les résidents est toujours nécessaire. Le respect des règles AHA+L+A (**G**arder ses distances, **r**especter les règles d'**H**ygène, **P**orter un masque de tous les jours, **V**entiler, utiliser l'**A**pplication d'alerte Corona) reste fortement recommandé.

## INFORMATIONS SUR LES VACCINS

Quels sont les vaccins actuellement inoculés ?

Actuellement, on peut être vacciné avec un vaccin de la société Biontec (nom du vaccin : Comirnaty), Moderna (nom du vaccin : COVID-19 Vaccine Moderna ; en bref : Moderna) et Astra Zeneca (nom du vaccin : COVID 19 Vaccine AstraZeneca).

Le vaccin Moderna n'est actuellement administré que dans les cliniques. Dans les centres de vaccination, les vaccins des sociétés AstraZeneca et Biontec sont principalement utilisés.

Quelles sont les différences entre les vaccins ?

Les vaccins diffèrent notamment par leur mode d'action. Les vaccins des sociétés Moderna et Biontec sont de nouveaux vaccins à ARNm. Ici, la formation de la défense immunitaire a lieu en introduisant des

fragments du matériel viral dans le corps et le corps réagit en formant une réponse immunitaire. Votre matériel génétique n'est pas modifié par cela.

Le vaccin produit par AstraZeneca est un vaccin dit à vecteur. Ici, des virus inoffensifs pour l'homme sont introduits dans le corps humain, ce qui permet ensuite la formation d'une protection immunitaire. Il s'agit d'une méthode éprouvée qui est utilisée depuis de nombreuses années et qui est déjà utilisée pour de nombreuses autres vaccinations.

Une autre différence importante, d'importance secondaire pour les patients, est le stockage et la préparation différents des vaccins. Ce sont des facteurs qui doivent être pris en compte dans la logistique de la vaccination.

## Existe-t-il des différences entre les vaccins à ARNm (BioNtec et Moderna) ?

Selon les connaissances scientifiques actuelles, il n'y a pas de différence d'efficacité entre les vaccins ci-dessus.

## Pourquoi le vaccin d'AstraZeneca fonctionne-t-il bien ?

Le vaccin COVID 19 d'AstraZeneca est très efficace. Il prévient la maladie COVID-19 dans la majorité des cas ou atténue les symptômes chez ceux qui développent la maladie.

## Quels sont les effets secondaires possibles de la vaccination avec le vaccin AstraZeneca ?

On a beaucoup parlé de l'incidence légèrement accrue de thrombose de la veine sinusale (blocage des vaisseaux sanguins dans le cerveau) après la vaccination par AstraZeneca chez les jeunes femmes. Cela a conduit à l'approbation de ce vaccin pour le groupe des plus de 60 ans.

Les effets secondaires les plus courants sont les suivants :

Lors des essais cliniques du vaccin AstraZeneca COVID-19, les réactions au vaccin les plus fréquemment rapportées chez les personnes vaccinées ( $\geq 18$  ans) étaient une sensibilité au point d'injection ( $>60\%$ ), une douleur au point d'injection, des maux de tête et une fatigue ( $>50\%$ ), des douleurs musculaires et une sensation de malaise ( $>40\%$ ), une sensation de fièvre et des frissons ( $>30\%$ ), des douleurs articulaires et des nausées ( $>20\%$ ). Fréquemment (entre 1% et 10%), une fièvre  $>38^{\circ}\text{C}$ , un gonflement et une rougeur au point d'injection, des nausées et des vomissements sont survenus. Occasionnellement (entre 0,1% et 1%), un gonflement des ganglions lymphatiques, un prurit ou une éruption cutanée ont été rapportés.



Ces réactions surviennent généralement peu de temps après la vaccination et ne sont pas associées à une maladie plus grave ou prolongée. La nature des effets indésirables reflète généralement la réponse immunitaire normale de l'organisme à la vaccination.

# Pourquoi la STIKO recommande-t-elle un intervalle de 12 semaines entre la première et la deuxième vaccination lors de l'utilisation du vaccin AstraZeneca ?

Il s'agit d'un vaccin vectoriel et l'administration de deux doses de vaccin est nécessaire pour une protection vaccinale optimale. L'autorisation spécifiait un intervalle de 4 à 12 semaines entre la 1ère et la 2ème dose du vaccin.

La STIKO a le mandat légal de développer et d'émettre des recommandations pour la meilleure utilisation des vaccins autorisés. En ce qui concerne l'utilisation optimale du vaccin COVID-19 AstraZeneca, STIKO a examiné de manière intensive les données des études d'enregistrement.

Les études ont montré que l'intervalle entre les deux doses de vaccin influence l'efficacité de la vaccination et qu'un intervalle plus long a un effet positif sur le niveau de protection vaccinale.

L'efficacité d'une vaccination à 2 doses administrées à 4-8 semaines d'intervalle était de 50,4% (IC 95% 29,2-65,3), tandis que l'efficacité avec un intervalle de 8-12 semaines était de 72,1% (IC 95% 53,0-83,4) et avec un intervalle de vaccination de >12 semaines était de 75,4% (46,7-88,7).